BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 38 / 93 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 28 JUIN 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS KOWEITIEN

L' ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01 /ADP du 17 Juin 1993 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 13 Décembre 1993

et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt N° 434 P conclu le 28 Juin 1993 entre le Burkina Faso et le Fonds Koweitien pour le financement partiel du bitumage de la route Bobo-Dioulasso-Orodara- Frontière du Mali .

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 13 Décembre 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE/

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE/